

# Centre d'Excellence Europe Capitale

Chaire DESAPS

## **LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS :**

Prenez connaissance des modalités mises en œuvre à l'Université Toulouse Capitole.

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [DESAPS](#) > [Bulletins](#)

## **Perturbateurs endocriniens**

---

L'Organisation mondiale de la santé définit un perturbateur endocrinien comme "une substance exogène ou un mélange qui altère la ou les fonctions du système endocrinien et provoque par conséquent des effets néfastes sur la santé d'un organisme intact ou de sa descendance".

Ces substances, de plus en plus sur le devant de la scène médiatique, et omniprésentes dans notre environnement quotidien (plastiques, mobilier, cosmétiques), pénètrent dans l'organisme (par le sang, ou le lait maternel) et sont capables d'interférer avec le système hormonal à des doses souvent infimes. Ils sont mis en cause dans de nombreuses maladies en augmentation chez l'homme (infertilité, cancers du sein, prostate, diabète, atteinte au développement du cerveau...). La Commission européenne a présenté un certain nombre d'actions pour réduire autant que possible l'exposition aux perturbateurs endocriniens, que ce soit à court terme (recherche et coopération internationale), à moyen terme (méthodes d'essai) et à long terme (réglementation). Mais c'est la définition de ces substances au niveau de l'Union qui suscite les débats les plus vifs en raison des enjeux qu'elle r e p r é s e n t e .

L'importance du sujet suppose une implication importante de l'Union européenne.

En appuyant sur le bouton "j'accepte" vous nous autorisez à déposer des cookies afin de mesurer l'audience de notre site. Ces données sont à notre seul usage et ne sont pas communiquées.

Consultez notre [politique relative aux cookies](#)

J'accepte

Je refuse